

Les Bordes sur Arize
ARIÈGE-PYRÉNÉES**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 08 AVRIL 2025

Date de la convocation 04 avril 2025

L'an deux mille vingt-et-cinq, le huit avril, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Frédéric CAMPS, maire.

Présents : Frédéric CAMPS, Jérôme PEREIRA, Michel MERIC, Patrick Lafont, Alain CABÉ, François CHAUVET, Séverine COMMENGE, Steeve DENOY, Sylvie GOUZY, Serge KOSMINSKY, Aurélie MIR, Marie-Ange POUILLET, Gilles de SAINT BLANQUAT, Gilberte VALERO.**Procurations :****Absents :****Secrétaire de séance :** Séverine COMMENGE**2025-019- BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES – AFFECTATION DE RÉSULTAT 2024**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte financier unique,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024**Constatant** que le compte financier unique fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	85 947.64
- un excédent reporté de :	97 641.88
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	11 694.24
- un excédent d'investissement de :	45 552.11
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	11 694.24
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0.00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	11 694.24
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	45 552.11

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.Le secrétaire de séance,
Séverine COMMENGE

Le Maire,
Frédéric CAMPS

